

PROTOCOLE SANITAIRE

Note à l'attention des candidats

Vous êtes prié(e) de lire attentivement – et de respecter scrupuleusement- le protocole sanitaire

ARRIVEE SUR LE SITE DU CENTRE EPREUVE :

- Les candidats veilleront à **respecter l'horaire de convocation** précisé par mail.
- Au moment de franchir le portail d'entrée du site, les candidats doivent obligatoirement **porter un masque et disposer d'un flacon de solution hydroalcoolique (SHA).**
- La convocation et la pièce d'identité seront présentées dans une pochette plastique transparente et incolore.
- Pour se rendre dans la salle où a lieu l'épreuve, les candidats sont tenus de suivre le **parcours balisé en respectant la distance d'un mètre minimum entre les personnes éventuellement présentes sur ce parcours.**

LA SALLE D'EXAMEN :

- Les candidats se muniront de leur stylo personnel pour émarger.
- Une bouteille de solution hydro-alcoolique est placée à l'entrée de la salle. Les candidats doivent se nettoyer les mains au SHA à chaque entrée et sortie de salle.
- Il est impératif de jeter vos déchets (bouteilles d'eau, papier...), y compris les masques usagés, dans les poubelles prévues à cet effet.
- L'usage des toilettes répond également à des mesures strictes d'hygiène. Le port du masque y est obligatoire et il est fortement recommandé de se laver les mains à l'eau et au savon ou utiliser la solution hydroalcoolique avant le retour dans la salle d'examen.

DEROULE DE L'EPREUVE :

- Les candidats devront poser leur pièce d'identité sur la table de manière visible ou la tendre à distance pour sa vérification, les surveillants distribueront les sujets avec masques, sans contact avec les candidats.
- Les documents / outils nécessaires (voir liste matériel autorisé) à certaines épreuves seront apportés par les candidats ; ils ne peuvent être partagés ; ils doivent faire l'objet d'une vérification par les surveillants.
- Tout candidat désirant aller aux toilettes doit être accompagné, porter son masque et se laver les mains à l'eau et au savon ou utiliser le SHA avant de continuer sa composition.
- Le candidat est autorisé à boire et à se restaurer légèrement à sa table dès lors que la distanciation est respectée et doit jeter dans un sac poubelle hermétique les restes de sa consommation.
- Un candidat ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être immédiatement exclu par le responsable du centre de concours, sans faire l'objet d'un rappel à l'ordre dès lors que ces consignes auront fait l'objet d'un rappel explicite.
- Il est vivement recommandé aux candidats de composer avec leur masque, à la fois pour se protéger et pour protéger ceux qui les entourent (surveillants et candidats). Toutefois, le masque pourra être retiré pendant l'épreuve, sachant que la consigne de distanciation d'un mètre sera mise en place.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- Les candidats restent à leur place et les copies sont déposées directement dans une bannette que le personnel de surveillance présente aux candidats.
- Les candidats sont ensuite appelés pour signer la liste d'émargement.
- La sortie est échelonnée comme l'entrée sans croisement entre les candidats, rangée par rangée.
- Les candidats sont invités à quitter les lieux immédiatement, à ne pas stationner à l'extérieur des salles de concours ou des bâtiments pour ne pas créer d'attroupements.
- En cas de sortie prématurée, le candidat qui souhaite rendre sa copie après le temps de mise en loge fait signe aux surveillants en restant à sa place. La copie est placée dans la bannette présentée par le surveillant. Le candidat est invité à quitter l'établissement immédiatement.
- Les candidats ne laissent rien et quittent la salle avec leur masque.

DEPART DU SITE :

- Pour quitter le centre épreuve, il est demandé à chaque candidat de conserver son masque jusqu'à ce qu'il quitte le site d'accueil du concours et à ne pas stationner à l'extérieur des salles ou des bâtiments pour ne pas créer d'attroupements.

IMPORTANT :

- Les personnes considérées comme vulnérables (femmes enceintes au 3^{ème} trimestre de leur grossesse) ou déclarées comme personne à risque en raison d'une affection de longue durée voudront bien se faire connaître dès à présent auprès du bureau des concours par mail : recrutement@unimes.fr.
- Selon les recommandations ministérielles, pendant l'épreuve, un candidat présentant une toux sera immédiatement isolé pour terminer l'épreuve s'il est en état de le faire ou sera exclu.

RECAPITULATIF DES CONSIGNES

- Porter obligatoirement un masque dès l'entrée sur le site.
- Pratiquer la distanciation physique d'un mètre.
- Présenter la pièce d'identité et la convocation dans une pochette plastique transparente et incolore.
- Se munir d'un stylo personnel pour l'émargement.
- Apporter les documents nécessaires à l'épreuve
- Jeter vos déchets (bouteilles d'eau, brouillons) y compris, le cas échéant, tout masque usagé dans les poubelles prévues à cet effet.

AU-DELA DES MESURES COLLECTIVES PRISES PAR L'INSTITUTION POUR GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE TOUS, IL EST ESSENTIEL QUE CHACUN RESPECTE LES CONSIGNES ENGAGEANT SA RESPONSABILITE PERSONNELLE.